



Pour diffusion immédiate

Chers membres,

Le CAIJ est en étroite liaison avec la Société québécoise des infrastructures, le ministère de la Justice et plus particulièrement les directeurs de chacun des palais, et ce, depuis le 12 mars pour nous assurer de nous conformer aux mesures prises par les autorités de santé publique pour ralentir la propagation du COVID-19.

Suivre le lien vers le communiqué officiel :

[Communiqué du ministère de la Justice en collaboration avec la Cour supérieure du Québec, la Cour du Québec et le Barreau du Québec pour les mesures dans les palais de justice en raison de la COVID-19](#)

Le CAIJ s'étant déjà adapté aux nouveaux enjeux et usages du numérique, **nous sommes donc en mesure d'assurer avec efficacité la continuité des services qui vous sont déjà offerts.**

Le CAIJ, extension de votre équipe dans un contexte d'arrêt partiel des activités judiciaires

Le CAIJ maintient donc un service essentiel dans ses bibliothèques de cotravail avec service ou libre-service et dans les vestiaires sécurisés par le CAIJ pour appuyer les activités judiciaires selon les directives en vigueur.

Le CAIJ, extension de votre équipe en télétravail

Comme toujours, notre équipe est mobilisée et prête à vous appuyer. Pendant cette période particulière, **nous vous offrons de faire des demandes de repérage documentaire sans frais**. Jusqu'au 27 mars 2020, peu importe ce que vous cherchez en matière de doctrine ou autre, nous pourrons vous faire parvenir sans frais par courriel les extraits dont vous avez besoin pour poursuivre vos activités professionnelles.

Nous vous rappelons que le CAIJ offre, depuis 2018, [un service de clavardage](#) très efficace disponible **du lundi au jeudi de 8 h à 20 h et le vendredi de 8 h à 17 h. Notre équipe est là pour vous aider en vous offrant du soutien à la recherche et de l'assistance pour accéder plus facilement à l'information dont vous avez besoin. Il est également possible de nous contacter par téléphone au 1 844 596-CAIJ (2245) ou par [courriel](#).**



Le CAIJ, extension de votre équipe avec Mon CAIJ

Nous vous rappelons l'utilité de *Mon CAIJ*, l'espace de travail personnalisé et confidentiel en ligne sur le site du CAIJ. Par *Mon CAIJ*, vous avez accès à vos dossiers en ayant au bout de vos doigts toute la jurisprudence, les lois, dont les lois annotées, les modèles et formulaires, les dossiers spéciaux, les banques de données et toute notre collection de doctrine en ligne comme le Code civil annoté Baudouin-Renaud, le Code de procédure civile annoté, la collection des Alter Ego, la Collection de droit à distance, etc. Vous n'avez besoin que d'un accès internet et c'est comme si vous étiez à votre bureau!

Nous vous transmettrons régulièrement des communications pertinentes à l'évolution de la situation et des services pouvant vous aider à maintenir vos activités professionnelles dans ce contexte exceptionnel.

N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous avez des questions. C'est avec plaisir que nous vous servirons!

Nancy J. Trudel, avocate, M.B.A., Adm. a.
Directrice générale

1 844 596-CAIJ (2245) | info@caij.qc.ca | www.caij.qc.ca

*Le CAIJ, votre **courtier** en information juridique!*